

QUATRIEME
NUMERO DE LA
REVUE AFRICAINE
DES LETTRES, DES
SCIENCES



KURUKAN FUGA
VOL : 1-N°4
DECEMBRE 2022

KURUKAN FUGA

La Revue Africaine des Lettres, des Sciences Humaines et Sociales



ISSN : 1987-1465

Website : <http://revue-kurukanfuga.net>

E-mail : revuekurukanfuga2021@gmail.com

VOL : 1-N°4 DECEMBRE 2022



Bamako, Décembre 2022

KURUKAN FUGA

La Revue Africaine des Lettres, des Sciences Humaines et Sociales

ISSN : 1987-1465

E-mail : revuekurukanfuga2021@gmail.com

Website : <http://revue-kurukanfuga.net>

Directeur de Publication

Prof.MINKAILOU Mohamed (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali*)

Rédacteur en Chef

COULIBALY Aboubacar Sidiki, **Maitre de Conférences** (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali*) -

Rédacteur en Chef Adjoint

- SANGHO Ousmane, **Maitre de Conférences** (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali*)

Comité de Rédaction et de Lecture

- SILUE Lèfara, **Maitre de Conférences**, (Félix Houphouët-Boigny Université, Côte d'Ivoire)
- KEITA Fatoumata, **Maitre de Conférences** (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako*)
- KONE N'Bégué, **Maitre de Conférences** (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako*)
- DIA Mamadou, **Maitre de Conférences** (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako*)
- DICKO Bréma Ely, **Maitre de Conférences** (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako*)
- TANDJIGORA Fodié, **Maitre de Conférences** (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali*)
- TOURE Boureima, **Maitre de Conférences** (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali*)
- CAMARA Ichaka, **Maitre de Conférences** (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali*)
- OUOLOGUEM Belco, **Maitre de Conférences** (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako*)
- MAIGA Abida Aboubacrine, **Maitre-Assistant** (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali*)
- DIALLO Issa, **Maitre de Conférences** (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali*)

- *KONE André, **Maitre de Conférences** (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali)*
- *DIARRA Modibo, **Maitre de Conférences** (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali)*
- *MAIGA Aboubacar, **Maitre de Conférences** (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali)*
- *DEMBELE Afou, **Maitre de Conférences** (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali)*
- *Prof. BARAZI Ismaila Zangou (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali)*
- *Prof. N'GUESSAN Kouadio Germain (Université Félix Houphouët Boigny)*
- *Prof. GUEYE Mamadou (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako)*
- *Prof. TRAORE Samba (Université Gaston Berger de Saint Louis)*
- *Prof. DEMBELE Mamadou Lamine (Université des Sciences politiques et juridiques de Bamako, Mali)*
- *Prof. CAMARA Bakary, (Université des Sciences politiques et juridiques de Bamako, Mali)*
- *SAMAKE Ahmed, Maitre-Assistant (Université des Sciences politiques et juridiques de Bamako, Mali)*
- *BALLO Abdou, **Maitre de Conférences** (Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali)*
- *Prof. FANE Siaka (Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali)*
- *DIAWARA Hamidou, **Maitre de Conférences** (Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali)*
- *TRAORE Hamadoun, **Maitre-de Conférences** (Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali)*
- *BORE El Hadji Ousmane **Maitre de Conférences** (Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali)*
- *KEITA Issa Makan, **Maitre-de Conférences** (Université des Sciences politiques et juridiques de Bamako, Mali)*
- *KODIO Aldiouma, **Maitre de Conférences** (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako)*
- *Dr SAMAKE Adama (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali)*
- *Dr ANATE Germaine Kouméalo, CEROCE, Lomé, Togo*
- *Dr Fernand NOUWLIGBETO, Université d'Abomey-Calavi, Bénin*
- *Dr GBAGUIDI Célestin, Université d'Abomey-Calavi, Bénin*
- *Dr NONOA Koku Gnatola, Université du Luxembourg*
- *Dr SORO, Ngolo Aboudou, Université Alassane Ouattara, Bouaké*

- Dr Yacine Badian Kouyaté, Stanford University, USA
- Dr TAMARI Tal, IMAF Instituts des Mondes Africains.

Comité Scientifique

- Prof. AZASU Kwakuvi (*University of Education Winneba, Ghana*)
- Prof. ADEDUN Emmanuel (*University of Lagos, Nigeria*)
- Prof. SAMAKE Macki, (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali*)
- Prof. DIALLO Samba (*Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali*)
- Prof. TRAORE Idrissa Soïba, (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali*)
- Prof. J.Y. Sekyi Baidoo (*University of Education Winneba, Ghana*)
- Prof. Mawutor Avoke (*University of Education Winneba, Ghana*)
- Prof. COULIBALY Adama (*Université Félix Houphouët Boigny, RCI*)
- Prof. COULIBALY Daouda (*Université Alassane Ouattara, RCI*)
- Prof. LOUMMOU Khadija (*Université Sidi Mohamed Ben Abdallah de Fès, Maroc.*)
- Prof. LOUMMOU Naima (*Université Sidi Mohamed Ben Abdallah de Fès, Maroc.*)
- Prof. SISSOKO Moussa (*Ecole Normale supérieure de Bamako, Mali*)
- Prof. CAMARA Brahim (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako*)
- Prof. KAMARA Oumar (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako*)
- Prof. DIENG Gorgui (*Université Cheikh Anta Diop de Dakar, Sénégal*)
- Prof. AROUBOUNA Abdoukadi Idrissa (*Institut Cheick Zayed de Bamako*)
- Prof. John F. Wiredu, *University of Ghana, Legon-Accra (Ghana)*
- Prof. Akwasi Asabere-Ameyaw, *Methodist University College Ghana, Accra*
- Prof. Cosmas W.K. Mereku, *University of Education, Winneba*
- Prof. MEITE Méké, *Université Félix Houphouët Boigny*
- Prof. KOLAWOLE Raheem, *University of Education, Winneba*
- Prof. KONE Issiaka, *Université Jean Lorougnon Guédé de Daloa*
- Prof. ESSIZEWA Essowè Komlan, *Université de Lomé, Togo*
- Prof. OKRI Pascal Tossou, *Université d'Abomey-Calavi, Bénin*
- Prof. LEBDAI Benaouda, *Le Mans Université, France*
- Prof. Mahamadou SIDIBE, *Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako*
- Prof. KAMATE André Banhouman, *Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan*
- Prof. TRAORE Amadou, *Université de Segou-Mali*

– Prof.BALLO Siaka, (*Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali*)

TABLE OF CONTENTS

Lassina Songfola YÉO, Nonhontan SORO, LA FILIERE RIZ EN CÔTE D'IVOIRE A L'EPREUVE DE LA COVID (2019-2021).....	pp. 01 – 09
Sory Ibrahima KEITA, Adama COULIBALY, THE STRATEGIES ADOPTED BY AMERICAN SLAVES TO RESIST SLAVERY	pp. 10– 30
Zakaria Coulibaly, DECODING THE IMPACTS OF SLAVERY ON THE PSYCHE OF SOME WHITE FOLKS IN THE SELECTED WORKS OF <i>FREDERICK DOUGLASS, KWAKU VI AZASU AND EQUIANO OLAUDAH</i>	pp. 31 – 45
Boubacar Abdoulaye BOCOUM, LA PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL DANS LE CONTEXTE DE LA LUTTE ANTI-TERRORISTE AU MALI	pp. 46 – 72
Ali TIMBINE, LES SITES SYMBOLIQUES ET LES HOMMES CELEBRES DU PAYS DOGON.....	pp. 73 – 87
Abdrmane Sadio SOUMARE, LA PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL, LOCAL ET URBAIN DANS LA COMMUNE DE KAYES : CAS DES PDSEC DE 2005-2009 ET 2011- 2015.....	88 – 103
Mamadou Gustave TRAORE, Samba SOGOBA, Yacouba M COULIBALY, LE DIVORCE DANS LE CODE DES PERSONNES ET DE LA FAMILLE DU MALI.....	pp. 104 – 121
Abdoulaye SAMAKÉ, LA PRISON AMOUREUSE DANS LA LITTÉERATURE FRANÇAISE DU MOYEN ÂGE : UNE ANALYSE DE <i>CHASTEL MIGNOT</i> DANS LE ROMAN DE <i>HELKANUS</i>	pp. 122 – 140
Abdoulaye DIABATÉ, Seydou LOUA, Souleymane DAOU, DE LA PÉDAGOGIE COOPÉRATIVE À L'APPRENTISSAGE COOPÉRATIF, UNE STRATÉGIE EFFICACE IGNORÉE DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE AU MALI	pp. 141 – 157
KOUAKOU N'guessan, TOWARD THE BIRTH OF A NEW SOCIETY IN BINWELL SINYANGWE'S <i>A COWRIE OF HOPE</i>	pp. 158 – 171
DIAMOUTENE Mamadou, <i>EBONICS</i> COMME EXPRESSION IDENTITAIRE DES AFRO-AMERICAINS DANS <i>THEIR EYES WERE WATCHING GOD</i> DE ZORA NEALE HURSTON.....	pp. 172 – 182
Ibrahim BAGNA, <i>L'HISTORIQUE DU TERME « APPEL » DANS LA PHILOLOGIE RUSSE ANCIENNE</i>	pp. 183 – 193
Maméry TRAORE, UNE REFLEXION SUR LES POLITIQUES LINGUISTIQUES EN AFRIQUE À L'ÈRE DE LA MONDIALISATION : LE CAS DES PAYS AFRICAINS AU SUD DU SAHARA.....	pp. 194 – 212
Françis MIAZAUDI, ÉMIGRATION NIGERIENNE ET NIGERIANE AU NORD-CAMEROUN : DU RAPATRIEMENT DES FONDS A LA CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT DE LEURS PAYS D'ORIGINE (1916- 2019)	pp. 213 – 226
Zakaria BEINE, Mahamat Foudda DJOURAB, UNE RELECTURE SOCIOHISTORIQUE DES VIOLENCES INTERCOMMUNAUTAIRES AU TCHAD DE 1979 A 2021	pp. 227 – 239

Amadou TRAORE,
NIANGUIRY KANTE, LE SCIENTIFIQUE DE CONFORMITE : VIE, ŒUVRES ET HERITAGE . pp.
240 – 253

Moussa Etienne TOURE,
L'ORGANISATION DU TISSU SOCIAL AU MALI À L'ÉPREUVE DES EFFETS NÉFASTES DU
CHANGEMENT CLIMATIQUE..... pp. 254 – 267

KONE Guiba Abdul Karamoko,
DU RÉCIT HISTORIQUE À L'IDÉOLOGIE POLITIQUE : UNE ANALYSE COMPARATIVE DE LA
DERNIÈRE NUIT DU RAÏS DE YASMINA KHADRA ET MAIS LE FLEUVE TUERA L'HOMME
BLANC DE PATRICK BESSON..... pp. 268 – 284

Adjoua Pamela N'GUESSAN, Toily Anicet ZRAN,
GROSSESSES EN MILIEU SCOLAIRE ET CONTRADICTIONS DANS LE DISCOURS DES
ACTEURS SANITAIRES ET ÉDUCATIFS DE SOUBRÉ (CÔTE D'IVOIRE) pp. 285 – 294

Ornheilia ZOUNON,
L'ENFANT BENINOIS FACE AUX ECRANS : LA SUREXPOSITION ENTRE EFFET DE MODE,
LOGIQUES EDUCATIVES, CONDUITES ADDICTIVES ET TROUBLES DU
COMPORTEMENT pp. 295 – 306

AHOUANDJINOU Géraud,
LE BUSINESS DE LA DEBROUILLE SUR LES RESEAUX SOCIAUX AU BENIN pp. 307 – 316

Abdramane DIAWARA,
LA MORPHO-SYNTAXE DES ADJECTIFS QUALIFICATIFS EN LANGUE BAMBARA ET
L'ANGLAIS : UNE ETUDE CONTRASTIVE pp. 317 – 332

Dr Aldiouma Kodio, Dr Moulaye Kone, Dr Balla Dianka,
A SOCIOLOGICAL ANALYSIS OF TABOOS AND EUPHEMISTIC EXPRESSIONS IN A
DOGON COMMUNITY IN MALI pp. 333 – 344

Moriké DEMBELE,
ATTRITION DU PERSONNEL ENSEIGNANT EN MILIEU RURAL DU CAP DE
OUSSOUBIDIAGNA pp. 345 – 366

Moïse KONATE,
GANGSTA RAP: A TOOL FOR THE ADVENT OF RACIAL UNITY IN THE U.S.A. pp. 367– 380

UNE REFLEXION SUR LES POLITIQUES LINGUISTIQUES EN AFRIQUE À L'ÈRE DE LA MONDIALISATION : LE CAS DES PAYS AFRICAINS AU SUD DU SAHARA

Maméry TRAORE,

*Université des Lettres et Sciences Humaines de Bamako, Faculté des Lettres-E-Mail:
mamery.traore@gmx.de*

Résumé

Le présent article est une réflexion sur les différents types de politique linguistique pratiqués en Afrique, en particulier dans les pays au sud du Sahara. La problématique de la politique de langues demeure un enjeu très important pour tout pays qui veut être un Etat souverain. Les jeunes Etats africains n'échappent pas à cette règle. Dans nos méthodes de recherches descriptive et comparative, on s'est surtout référé à des contributions de certains chercheurs à la thématique, notamment aux travaux du linguiste québécois, J. Leclerc (2020). Le but étant de faire des comparaisons entre les différents types de politique de langues en Afrique subsaharienne, afin de dégager une synthèse dans l'objectif d'établir si possible une politique linguistique globale pour les Etats africains, ce qui a été d'ailleurs formulé par les gouvernements nationaux au sein de l'Union Africaine depuis quelques décennies. Dans la dernière partie de l'article, des propositions concrètes ont été donc faites, comment les pays africains au sud du Sahara pourraient aménager leurs politiques linguistiques respectives, afin qu'elles soient justes et acceptables pour tous les groupes ethniques vivant sur le territoire national.

Mot clés : Aménagement linguistique, groupes ethniques, intervenir, Politique linguistique, statut/code d'une langue.

Abstract

This article is a reflection on the different types of language policy practiced in Africa, particularly in the countries south of the Sahara. The issue of language policy remains a very important issue for any country that wants to be a sovereign state. Young African states are no exception to this rule. In our descriptive and comparative research methods, we mainly referred to the contributions of certain researchers to the theme, in particular to the work of the Quebec linguist, J. Leclerc (2020). The aim is to make comparisons between the different types of language policy in sub-Saharan Africa, in order to draw a synthesis with the aim of establishing, if possible, a global language policy for African States, which has been formulated by national governments within the African Union for several decades. In the last part of the article, concrete proposals have been made, how African countries south of the Sahara could adjust their respective language policies, so that they are fair and acceptable to all ethnic groups living on the national territory.

Keywords : Ethnic groups, intervening, Language planning, language policy, status/code of a language.

Cite This Article As: Traoré, M. (2022). « Une réflexion sur les politiques linguistiques en Afrique à l'ère de la mondialisation : le cas des pays africains au sud du Sahara ». *Revue Kurukan Fuga*. 1(4)

(<https://revue-kurukanfuga.net/> Une réflexion sur les politiques linguistiques en Afrique à l'ère de la mondialisation : le cas des pays africains au sud du Sahara.pdf)

Introduction

A l'ère de la mondialisation les pays africains doivent revoir leurs politiques linguistiques pour mieux les adapter au nouveau contexte du développement en général. Tous les jours, les frontières physiques entre les différentes nations du monde sont en train de disparaître grâce à l'émergence des nouvelles technologies. Les citoyens nationaux africains dont il est question dans notre article doivent par conséquent s'armer pour affronter les nouveaux défis sur le plan professionnel. Cela sera possible lorsqu'on a des compétences linguistiques requises. A partir de ce moment, les Etats africains au sud du Sahara n'ont pas d'autres choix que de repenser leurs politiques linguistiques à l'égard de la formation des jeunes. En jetant un coup d'œil sur l'historique des différentes politiques linguistiques qui étaient pratiquées en Afrique subsaharienne au temps colonial, on remarque que cette période de colonisation a laissé des traces remarquables dans tous les domaines à l'intérieur des sociétés africaines, quand il s'agit par exemple des différentes pratiques de politiques linguistiques, telles que les politiques *d'unilinguisme*, de *bilinguisme* ou de *multilinguisme*. Dans notre étude, on tentera de faire une comparaison entre les

différentes politiques linguistiques sur le continent, en se référant en particulier sur le chercheur québécois, J. Leclerc (2020) ; quelques pays seront pris en exemples dans chaque type de politique linguistique, afin d'arriver à une synthèse qui nous permettra de faire quelques propositions dans le but d'établir une politique linguistique globale pour les Etats subsahariens. En outre dans notre contribution à la thématique, on évoquera la problématique des langues nationales dans leurs rapports avec les anciennes langues coloniales ou internationales, la politique linguistique éducative en Afrique, ainsi que les diverses pratiques langagières face à la multiplicité des langues dans une communauté linguistique. Certes, depuis la période des indépendances, il y a eu des efforts au niveau panafricain pour pouvoir promouvoir les langues africaines, en pensant par exemple à l'importante conférence internationale de Harare, au Zimbabwe, qui s'était tenue en mars 1997 sous l'égide de l'UNESCO; ladite conférence avait encouragé politiquement les gouvernements nationaux à aménager leur politique linguistique au niveau interne. Quelle importance pourrait jouer réellement une bonne politique linguistique dans le

développement socioculturel voire économique d'un Etat africain ? A cette question, nous essayerons d'apporter bientôt une réponse.

1. Qu'est-ce qu'une politique linguistique ?

On pourrait comprendre par « politique linguistique » toute action entreprise par un Etat souverain ou non souverain ou même par une organisation à l'égard d'une langue ou des langues se trouvant sur son « territoire ». L-J. Rousseau (2005, P. 1) écrit à propos du concept: « D'une manière générale, on entend par politique linguistique toute forme de décision prise par un Etat, par un gouvernement ou par un acteur social reconnu ou faisant autorité, destinée à orienter l'utilisation d'une ou de plusieurs langues sur un territoire (réel ou virtuel) donné ou à en régler l'usage.» Une politique linguistique vise donc à déterminer les différentes composantes qui sont généralement :

- Le statut de la langue ou des concernées, c'est-à-dire si elle(s) doit être considérée comme une langue officielle ou langue nationale ou même tout simplement comme une langue minoritaire.
- Il s'agit aussi du code de la langue sur le territoire concerné, dans lequel on parle du développement interne de la langue qui sont entre autres : norme, modernisation du

vocabulaire ou toute autre réforme orthographique.

Les différentes catégories de la politique linguistique

D'une manière globale, L-J. Rousseau (2005) distingue deux grandes catégories en fonction des différentes politiques linguistiques à travers le monde :

- Les politiques linguistiques à **caractère incitatif**. On entend par caractère incitatif où l'Etat n'intervient dans le processus du développement des langues sur le territoire, les différentes langues parlées sont délaissées dans une concurrence naturelle, ce qui profite généralement aux langues dominantes.
- Les politiques linguistiques à **caractère contraignant**. Dans cette catégorie de politique linguistique l'Etat pourrait intervenir par des mesures législatives ou par des sanctions pour modifier la concurrence naturelle entre les différentes langues sur son espace géographique. Il s'agit dans ce contexte de déterminer par des mesures le statut ou le code d'une ou des langues sur le territoire.

Par contre, J. Leclerc (2016) qui a mené beaucoup de travaux importants sur les différentes politiques linguistiques à travers le monde, notamment en Afrique, parle de façon plus détaillée des politiques suivantes :

- Politiques d'assimilation,
- Politiques de non-intervention,
- Politiques de valorisation de la langue officielle,
- Politiques sectorielles,
- Politique de statut juridique différencié,
- Politiques de bilinguisme ou de trilinguisme,
- Politiques multilinguisme stratégique,
- Politiques d'internationalisation linguistique,
- Politiques linguistiques mixtes.

En outre, la plupart des politiques linguistiques comportent des **fondements politiques** et **juridiques**. A travers les fondements politiques, l'Etat peut intervenir, selon L-J. Rousseau (2005), pour justifier l'importance d'une ancienne langue coloniale sur un plan international ou pour promouvoir certaines langues sur le territoire au détriment des autres. Quant aux fondements juridiques, toujours selon L-J. Rousseau (2005), l'Etat peut agir à travers les textes juridiques pour renforcer les décisions politiques. Le document le plus important par exemple qu'on pourrait citer dans le domaine est la « constitution ». Il existe bien une nuance entre politique linguistique et aménagement linguistique.

2. Qu'est-ce que l'aménagement linguistique ?

Le concept « aménagement linguistique » préféré aujourd'hui à la terminologie « planification linguistique » est généralement compris comme l'application d'une politique linguistique d'un Etat sur l'étendue du territoire ou sur une partie de ce territoire. Dans un aménagement linguistique, il sera cependant très important de tenir compte d'un certain nombre de facteurs qui sont entre autres les réalités socioculturelles et linguistiques du milieu, le code ou le corpus de la langue concernée ainsi que la demande sociale pour une telle initiative. A cet effet, un chercheur européen déclare :

... toute intervention d'une instance nationale ou internationale, ou d'un acteur social, qui vise à définir les fonctions et le statut d'une langue ou plusieurs langues en concurrence, sur un territoire ou dans un espace donné (aménagement du statut), ou de standardiser ou à instrumentaliser une ou plusieurs langues pour les rendre aptes à remplir les fonctions qu'on leur a assignées (aménagement du code) dans le cadre d'une politique linguistique préalablement définie. (Rousseau, 2005, P. 5).

L'aménagement linguistique est en fait un travail dynamique alors que la politique linguistique reste statique dans plusieurs Etats.

Les deux composantes les plus importantes de l'aménagement linguistique sont le statut et le code de la langue. (Nous venons d'évoquer en haut ces deux composantes.)

3. Un bref rappel historique sur la politique linguistique coloniale en Afrique

En jetant un bref regard sur les différentes politiques linguistiques opérées en Afrique pendant la période coloniale, on peut bien penser aux politiques des trois principaux colonisateurs européens que sont la France, la Grande Bretagne et le Portugal. Lors de la colonisation européenne en Afrique, une occupation territoriale du continent qui a commencé à la fin du XIXe jusque vers la moitié du XXe siècle, la France et le Portugal ont pratiqué des politiques linguistiques similaires, dans lesquelles la langue était le principal vecteur de la mission civilisatrice. Dans les colonies françaises par exemples, les langues locales ne méritaient aucune considération politique, car selon l'idéologie coloniale française, les langues africaines n'étaient pas aptes à l'enseignement, d'ailleurs non conformes à la pensée humaine. Tout devrait cependant se faire en français que ce soit en Afrique Occidentale Française (AOF) ou en Afrique Equatoriale Française (AEF). Pour soutenir cette imposition du français dans les colonies françaises, le Résident général de

France au Maroc, le maréchal Lyautey, disait à l'époque:

La colonisation, telle que nous l'avons toujours comprise n'est que la plus haute expression de la civilisation. À des peuples arriérés ou demeurés à l'écart des évolutions modernes, ignorant parfois les formes du bien-être le plus élémentaire, nous apportons le progrès, l'hygiène, la culture morale et intellectuelle, nous les aidons à s'élever sur l'échelle de l'humanité. Cette mission civilisatrice, nous l'avons toujours remplie à l'avant-garde de toutes les nations et elle est un de nos plus beaux titres de gloire. (YAGO, 2014, P. 165).

Dans les colonies françaises, le français sera ainsi progressivement imposé aux indigènes, seuls les auxiliaires, les cadres subalternes de l'administration publique étaient formés pour mieux propager ladite mission civilisatrice.

A l'image de la politique coloniale française, la colonisation portugaise n'a laissé aucune chance de promotion aux langues africaines. L'idéologie portugaise à l'époque prétendait que le Portugal devrait apporter son « génie » et sa « civilisation » dans ses colonies africaines. Autrement dit:

... dans ses colonies, le Portugal instaura le «régime de l'indigénat» aux Noirs (98 % de la population) qui furent privés ainsi de l'instruction (réservée aux Portugais, les *civilizados*) et de tous leurs droits humains. Seuls

les *assimilados* regroupant les métis et quelques Noirs assimilés eurent accès à l'instruction (en portugais). Les autres autochtones, les *indígenas*, furent soumis aux travaux forcés, à l'interdiction de circuler la nuit, aux réquisitions, aux impôts sur les «réserves» et à un ensemble d'autres mesures tout aussi répressives telles que les châtiments corporels. Un ministre de Salazar, Viera Machado, partit du principe suivant en 1943: «Si nous voulons civiliser les indigènes, nous devons leur inculquer comme un précepte moral élémentaire l'idée qu'ils n'ont pas le droit de vivre sans travailler. (Leclerc, 2021).

Ce n'est donc pas une surprise que la langue du colonisateur soit aujourd'hui la seule langue officielle dans la plupart des anciennes colonies françaises ou portugaises sur le continent.

La Grande Bretagne par contre avait une autre vision de la colonisation en Afrique. Cet autre pays colonisateur européen était

particulièrement présent dans trois parties du continent, que sont l'Afrique de l'ouest, de l'est et l'Afrique australe. Après l'abolition officielle de la traite négrière dans le monde, la Grande Bretagne s'était donnée comme mission de combattre l'esclavage qui sévissait encore sur les côtes africaines pour ensuite chercher à établir des opportunités économiques ou commerciales. Sur la politique de langues anglaise, P. Sébille-Lopez (2004, P. 7) affirme par exemple: « Derrière toutes ces expéditions, l'objectif de la Grande-Bretagne était à la fois commercial et humaniste : promouvoir de nouveaux débouchés et abolir la traite des esclaves. L'œuvre missionnaire d'évangélisation vient tout naturellement compléter l'entreprise de pénétration de l'arrière-pays. »

L'évangélisation fut le moyen le plus efficace pour la Grande Bretagne de pouvoir gagner le cœur des africains (Sébille-Lopez, 2004). Dans le but de créer un enseignement de type occidental et de pouvoir former les commis pour les entreprises commerciales, c'est l'anglais à partir de ce moment qu'on a commencé à diffuser dans les colonies britanniques. C'est pourquoi aujourd'hui, dans la plupart des pays ex-colonies britanniques, les langues africaines sont les mieux enseignées dans les établissements publics. On peut bien l'affirmer, les politiques

linguistiques coloniales ont eu indéniablement des influences non négligeables sur les planifications de langues dans les différents Etats africains au sud du Sahara.

4. Les types majeurs de politique linguistique en Afrique

On l'a mentionné en haut, le linguiste québécois, J. Leclerc (2020) a mené des travaux géants sur les situations sociolinguistiques, notamment sur les différents types de politique linguistique dans 400 Etats et territoires à travers le monde. Suivant ses recherches, nous avons repéré quatre (4) types de politique linguistique en Afrique, nous allons essayer de les analyser, afin de faire des propositions comment pouvoir améliorer ou mettre en œuvre les politiques linguistiques déjà inscrites dans les différentes constitutions africaines. Dans notre méthode, on s'est appuyé brièvement sur deux ou trois pays subsahariens dans chaque type de politique linguistique pour illustrer nos analyses. Ces quatre grands types de politique linguistique sont : *Politique mixte d'intervention et de non-intervention ; Politique de valorisation de la langue officielle ; Politique de bilinguisme ou trilinguisme et Politique de multilinguisme stratégique*. Avant d'arriver à une synthèse

des différents types de politique cités, nous nous sommes intéressés à la petite discussion suivante :

4. 1. Politique mixte d'intervention et de non-intervention¹ – Exemples : Mali, la RDC, la Côte-d'Ivoire

Selon le chercheur québécois, ce type de politique linguistique :

... consiste avant tout à choisir la voie du laisser-faire, à ignorer les problèmes lorsqu'ils se présentent et à laisser évoluer normalement le rapport des forces en présence. Dans la pratique, il s'agit d'un choix véritable, donc d'une planification, qui joue toujours en faveur de la langue dominante. [...] . Beaucoup d'États pratiquent la non-intervention ou, du moins, une solution mixte alliant non-intervention et intervention. (Leclerc, 2016).

En se référant aux travaux dudit auteur, les politiques linguistiques du **Mali** et de la **RDC** se retrouvent bien dans le même type ; il y a d'ailleurs beaucoup de similitudes dans les terminologies linguistiques entre les deux pays. Par exemple, le français est perçu partout comme la langue officielle, même si l'anglais avait joué le même rôle en un moment dans la première constitution

¹ L'appellation fut légèrement modifiée dans notre étude.

congolaise. A côté de la langue officielle, le français, il y a un certain nombre de langues nationales dans les deux pays. En RDC, on compte principalement quatre langues nationales qui sont : le *kikongo*, *lingala*, *kiswahili* et le *tsihluba* ; ces langues sont choisies parmi les 221 langues locales (Leclerc, 2020). Au Mali, il y a 13 langues nationales parmi les 35 langues locales. Les deux Etats n'interviennent pas généralement dans la concurrence naturelle entre les langues (nationales).

La **Côte-d'Ivoire** se trouve curieusement dans ce type de politique linguistique, puisque le français est considéré là-bas comme la seule langue officielle et nationale à côté des 70 langues locales (Leclerc, 2020). En Côte-d'Ivoire, c'est plutôt le phénomène de « exoglossie », c'est-à-dire l'ancienne langue coloniale est parlée et écrite dans tous les domaines d'activité de la République (au détriment des langues locales).

4. 2. Politique de valorisation de la langue officielle – Exemples : Angola, Guinée-Bissau, Ouganda

Il s'agit ici de la suprématie d'une seule langue sur les autres langues sur le territoire national. Ledit vocable pourrait se comprendre ainsi :

Les politiques de valorisation de la langue officielle sont des politiques d'unilinguisme qui

consistent à favoriser une seule langue sur les plans politique, juridique, social, économique, etc. Elles peuvent s'appliquer à la langue de la majorité de la population ; il s'agit alors de la langue nationale lorsque celle-ci a acquis le statut de langue officielle. La langue officielle qui bénéficie de cette politique de valorisation ne constitue pas toujours une langue nationale. Il peut s'agir, par exemple, d'une langue coloniale ou d'une langue étrangère de diffusion internationale, ... (Leclerc, 2016)

Les pays africains qui pratiquent une telle politique linguistique, selon J. Leclerc (2016), sont entre autres : **Angola, Guinée-Bissau et Ouganda**. Pour paraphraser ledit chercheur, les deux premiers pays cités en exemples ont sur le plan linguistique des caractéristiques suivantes :

En **Angola**, c'est le portugais, l'ancienne langue coloniale, qui reste incontestablement la seule langue privilégiée dans tous les domaines de la république. Cela est peut-être dû à héritage de la colonisation, car toutes les constitutions qui se sont succédées depuis l'indépendance, c'est le portugais qui est resté toujours comme la seule langue pour tous les angolais. Puisque le portugais est l'unique langue de l'enseignement, cela a accru

« l'usophonisation » des enfants angolais. Parmi les langues locales qui sont la plupart des langues Bantous, six d'entre elles ont un statut de langues nationales qui sont en expérimentation dans les écoles primaires.

La **Guinée-Bissau**, un autre pays lusophone, semble bien avoir une situation linguistique très similaire à celle de l'Angola. Depuis l'indépendance, le portugais demeure également la seule langue officielle du pays, car les langues locales africaines ne pouvaient en aucun cas rivaliser avec l'ancienne langue coloniale. Aujourd'hui, le portugais est employé dans tous les domaines de la république, de la présidence au parlement et jusqu'à l'enseignement public. A cause de ses bonnes relations avec les pays francophones, la Guinée-Bissau est devenue membre de la Francophonie, parallèlement à la « Communauté des Pays de Langue Portugaise, CPLP ».

4. 3. Politique de bilinguisme ou de trilinguisme – Exemples : Rwanda, Burundi, Cameroun

Ce type de politique linguistique est bien présent en Afrique, en voulant toujours se référer au chercheur, J. Leclerc (2020). Ledit terme se clarifie ainsi:

Les politiques de bilinguisme officiel reconnaissent par la constitution ou par la loi

l'égalité de deux ou plusieurs langues; il s'agit généralement d'une égalité juridique, non pas nécessairement une égalité réelle qui se transposerait dans les faits. Ce statut confère aux citoyens, en principe du moins, le choix d'utiliser l'une ou l'autre des langues officielles dans leurs rapports avec l'État. Ce choix de la langue employée constitue normalement un droit pour les individus, une obligation pour l'État. Le bilinguisme d'un État peut être symbolique, plus ou moins déséquilibré, ou plus ou moins égalitaire. On distingue trois types de bilinguisme: celui fondé sur les *droits personnels sans limite territoriale*, celui fondé sur les *droits personnels limités à des régions*, celui fondé sur les *droits territoriaux*. (Leclerc, 2016).

Les pays africains qui connaissent une telle politique sont entre autres le **Rwanda**, le **Burundi** d'une part et le **Cameroun** d'autre part.

Le **Rwanda** comme le **Burundi** ont un paysage linguistique beaucoup plus lisible par rapport à beaucoup d'autres pays africains, puisqu'on trouve une seule langue nationale dans les deux Etats, le *kinyarwanda* (ou *rwanda*) au Rwanda et le *kirundi* au Burundi, ils sont tous des langues bantous. Les

locuteurs des deux langues peuvent d'ailleurs se comprendre jusqu'à un certain niveau. Un tel cas d'unilinguisme au niveau national est très rare sur le continent. Comme on le sait, les deux pays sont toutes des anciennes colonies belges. Le français était resté la seule officielle avant la guerre interethnique au Rwanda, c'est l'anglais qui sera introduit plus tard comme troisième langue officielle à côté du kinyarwanda par le Président actuel, Paul Kagamé. Contrairement au Rwanda, le **Burundi** n'aurait pas déclaré une politique linguistique claire ; dans les dispositions constitutionnelles, il serait écrit par exemple : « Le kirundi est la langue nationale du Burundi. Et les langues officielles sont le kirundi et les autres langues sont déterminées par la loi. » (Leclerc, 2016).

Quant au **Cameroun**, pour paraphraser toujours J. Leclerc (2020), c'est un pays du continent qui a un paysage linguistique très complexe. Officiellement, le Cameroun est un Etat bilingue, français-anglais. Le type de bilinguisme est fondé sur les droits territoriaux, c'est-à-dire nous avons une partie du territoire à dominance francophone et l'autre partie avec expression anglaise. En dehors du français et de l'anglais, on devrait compter au Cameroun environ 250 à 300 langues locales qui seraient tellement si diverses à cause des enchevêtrements entre les

différentes familles de langues se trouvant dans le pays. Dans ce dynamisme linguistique, de nouvelles langues se seraient créées dites « composites », connues sous les appellations: le *Pidgin English*, *camfranglais* et le *franfuldé*.

4. 4. Politique de multilinguisme stratégique – Exemples : Nigeria, Ethiopie, Namibie

Ce type de politique linguistique existe bien en Afrique subsaharienne, en particulier dans les trois Etats mentionnés. Pour mieux comprendre ledit vocable, on dira:

Le multilinguisme stratégique repose sur un choix essentiellement pragmatique. Un Etat, même officiellement unilingue, peut recourir à deux ou plusieurs autres langues en raison de contraintes liées aux nécessités de la communication, de la situation politique, sociale, économique, etc. Sans être fondée sur l'amour d'une langue quelconque, sans jamais choisir une langue contre une autre, la politique de multilinguisme stratégique, souvent confondue avec le bilinguisme (trilinguisme ou quadrilinguisme), considère une langue donnée comme complémentaire à une autre et s'efforce d'exploiter de façon positive toutes les ressources linguistiques du

pays. Ce type de politique n'est applicable que dans deux types d'États: soit un État multilingue, où les rapports entre les groupes en présence réduisent généralement la suprématie d'une langue dominante, soit un État historiquement confronté à plusieurs langues autour de ses frontières. (Leclerc, 2016).

Pour mieux savoir la pratique d'une telle politique en Afrique, on va se référer aux deux premiers pays cités. En commençant par le **Nigeria**, en s'appuyant sur ledit chercheur québécois, le choix pour le multilinguisme reposerait essentiellement sur la multiplicité des groupes ethniques, au nombre de 250 ; on le sait, le Nigeria est aussi le pays le plus peuplé d'Afrique avec plus de 191 millions d'habitants. Parmi ces multiples ethnies à l'échelon national, on distingue quatre grands groupes ethniques qui dominent la vie publique, ceux-ci sont : les *Yoruba*, les *Igbo*, les *Haoussa* et les *Peul* ou *Fulani*. Trois langues ont seulement un statut particulier, elles sont le *yoruba*, le *Haoussa* et *igbo*. L'anglais qui est l'ancienne langue coloniale n'est pas perçu comme une langue officielle, même s'il est la principale langue de l'administration. On pourrait le dire politiquement, l'anglais et les trois langues majeures sont pratiquement au même pied d'égalité.

L'**Ethiopie** est aussi une nation fédérale très multilingue. On y compte plus de 80 langues (autant d'ethnies) et environ 200 dialectes avec une population estimée à 72 millions d'habitants (Leclerc, 2020). L'amharique joue le rôle de la langue officielle ou langue de travail de l'Etat fédéral, car il serait parlé par les 60 % de la population éthiopienne. Au nord du pays c'est le *tigrina* qui est la principale véhiculaire comme l'*oromo* au sud. La politique linguistique en Ethiopie est l'une des plus pragmatiques en Afrique, cela pourrait s'expliquer par des clivages sociolinguistiques dû à son statut de nation fédérale. A ce titre, la constitution de 1994 est précise dans son article 5, Paragraphe 1 : « Toutes les langues éthiopiennes jouiront de la reconnaissance égale de l'État. » Dans l'article 39 de la constitution de 1994, on va plus loin : Chaque éthiopien « a le droit de parler, écrire et de développer sa propre langue ; d'exprimer, développer et promouvoir sa culture, et préserver son histoire. » (Leclerc, 2020).

5. Analyse et synthèse des types majeurs de politique linguistique en Afrique subsaharienne

En jetant un regard sur les neuf (9) types de politiques linguistiques à travers le monde à l'image des travaux du chercheur, J. Leclerc (2020), on remarque clairement que la plupart des pays africains, surtout ceux au sud du

Sahara, pratiquent les quatre types que nous venons d'aborder ci-haut. Chaque pays africain semble adopter une politique linguistique qui convient à ses propres réalités socioculturelles ou même politiques. Suivant nos recherches, beaucoup de nations africaines ont préféré une politique linguistique mixte: *la non-intervention* liée à *l'intervention de l'Etat*. C'est-à-dire ces pays ont pris soin de déclarer une langue officielle, généralement une ancienne langue coloniale et sans pourtant intervenir dans la concurrence naturelle entre les langues locales. Le *Bilinguisme* ou *trilinguisme* comme type est aussi présent dans un certain nombre de pays, à l'image des pays du Grand Lac. C'est le même cas pour le *multilinguisme stratégique*, notamment dans un certain nombre de pays anglophones. La *politique de valorisation d'une seule langue officielle* ne semble pas être populaire en Afrique, ce type de politique est très présent dans les nations arabo-musulmanes ou dans les anciennes colonies portugaises. Ce qui est sûr, tous les Etats africains sont multilingues, malgré cela, on voit nettement des différences notoires entre les types de politique linguistique, cela peut se comprendre, du fait que chaque pays est imprégné par son passé et disposant des situations démographiques ou socioculturelles diverses, voire complexes. Cela veut dire qu'il ne serait pas facile de créer

(par une baguette magique) une politique linguistique globale et cohérente pour tous les Etats subsahariens. Aux vues de nos recherches, il y a par exemple des pays avec une situation sociolinguistique plus simple comme le Rwanda, le Burundi, où il y a une seule langue nationale face à l'ancienne langue coloniale, d'autres pays ont des situations très complexes comme le Nigeria ou l'Afrique du Sud.

La difficulté d'adopter une politique linguistique cohérente pour la plupart des pays africains subsahariens réside essentiellement dans le choix de la/des langues officielles ou comment attribuer un statut aux nombreuses langues locales face à une multitude de groupes ethniques. Il sera probablement facile dans certains cas de donner un statut à certaines d'entre elles, mais comment élaborer un code pour chaque langue (nationale) paraît être une autre difficulté. Néanmoins avant de faire quelques propositions (en bas) pour une politique linguistique globale en Afrique subsaharienne, nous allons d'abord essayer d'aborder brièvement les thématiques telles que : la problématique des langues nationales dans leurs relations avec les langues coloniales ou internationales, la politique linguistique éducative en Afrique à l'heure de la mondialisation, ainsi que les différentes pratiques langagières face à la multiplicité des

langues dans une communauté linguistique (dans certains Etats africains).

6. La problématique des langues nationales dans leurs relations avec les langues coloniales ou internationales

On l'a dit, presque tous les pays africains ont été colonisés, cette période de colonisation a laissé des traces dans tous les domaines de la vie des peuples ex-colonisés. Si l'ancienne langue coloniale est bien acceptée comme langue officielle, voire langue de l'enseignement (unique) dans certaines ex-colonies, notamment dans beaucoup de pays ex-colonies françaises ou portugaises, cependant, tel n'est pas exactement le cas dans plusieurs anciennes colonies britanniques, l'anglais n'est pas toujours la langue officielle, il joue le plus souvent le rôle d'une langue co-officielle avec une autre ou d'autres langues africaines. Ce qui est incohérent généralement, même dans les pays où l'ancienne langue coloniale demeure la langue officielle, 20% des citoyens maîtrisent à peine ladite langue.² Dans la plupart des cas, les populations locales s'expriment plus aisément dans l'une des langues dominantes du pays ou dans leur propre langue identitaire. En réalité, ce sont seulement les élites africaines, les

intellectuels qui parlent couramment l'ancienne langue coloniale. Les couches sociales mal formées sont le plus souvent réticentes à vouloir accepter l'ancienne langue du colonisateur, car selon celles-ci, c'est une langue étrangère, importée qui pourrait faire détruire les identités africaines (Goheneix, 2018).

Pour tout linguiste ou chercheur bien averti, il n'existe pas en réalité une vraie opposition entre les langues africaines et les anciennes langues coloniales, en fait, ces deux catégories de langues se complètent. Savoir parler une langue internationale qui est le plus souvent une ancienne langue coloniale nous permet de communiquer avec les autres en dehors de nos frontières ou de nos localités et surtout un atout très important sur le plan professionnel. Dans cet ordre d'idées, la conférence intergouvernementale qui s'est déroulée en 1997 à Harare au Zimbabwe sur les politiques linguistiques en Afrique, les experts ont été clairs en ces termes:

... cette multiplicité de langues, loin de constituer un épouvantail, est une richesse pour les peuples africains. Une politique idéale devrait permettre à

² Selon la « Synthèse des travaux de la conférence intergouvernementale sur les politiques

linguistiques en Afrique, Harare (Zimbabwe), mars 1997

chacune d'affirmer son identité locale ethnique à travers sa langue vernaculaire, de s'intégrer dans la communauté nationale par la langue dominante ou l'une des grandes langues nationales retenues et de s'ouvrir au reste du monde par la langue de communication internationale. (Union Africaine, 2019, P. 2).

Bref, les anciennes langues coloniales sont une partie intégrante de notre patrimoine culturel. Car à l'ère de la mondialisation, les peuples quelle que soit leur origine, sont appelés à coopérer dans les domaines économique et socioculturel avec l'extérieur. Dans ce 21^{ème} siècle, une langue internationale doit être perçue comme un outil de travail et non comme un outil d'oppression ou d'assimilation.

7. La politique linguistique éducative en Afrique à l'heure de la mondialisation

Quand on constate les différentes politiques linguistiques en matière éducative - suivant nos recherches, en particulier à travers les travaux du linguiste, J. Leclerc (2020) - la plupart des pays subsahariens ont toujours essayé l'emploi des langues nationales dans les écoles primaires avant l'introduction de l'ancienne langue coloniale comme langue d'enseignement. Il y a eu par-ci par-là des expériences dont certaines tentatives ont eu

des résultats escomptés. Un certain nombre de pays anglophones semble être plus décisif dans la pratique que les Etats francophones. Dans le contexte, quand on voit les grandes langues africaines, c'est l'amharique qui est très bien implanté en Ethiopie comme langue d'enseignement tout au long du premier cycle ; au cycle secondaire l'anglais demeure d'ailleurs une seconde langue. Une autre langue africaine la mieux enseignée est le swahili ou kiswahili comme en Tanzanie où ladite langue est également le medium d'instruction durant tout le premier cycle et remplacé au secondaire dans ce rôle par l'anglais. Pourtant, le swahili ou l'amharique ne sont pas des langues maternelles pour la plupart des tanzaniens ou éthiopiens, mais plutôt des langues véhiculaires. Un tel enseignement est à encourager, car c'est pour favoriser le multilinguisme individuel chez les citoyens nationaux. Le Nigeria comme le Burundi ou l'Afrique du Sud font des efforts dans ce sens, là où les élèves peuvent apprendre dans la principale langue ou des langues dominantes du pays durant les quatre premières années du premier cycle avant l'introduction du français ou de l'anglais. Les pays cités (l'Ethiopie, la Tanzanie, le Nigeria, le Burundi, l'Afrique du Sud) parmi d'autres répondent généralement à un seul principe, c'est « l'africanisation de l'enseignement »

dans un temps futur. C'est ainsi que ces chercheurs nous déclarent :

... la langue africaine, en général, matière et véhicule du savoir, revêt un caractère primordial dans la mesure où elle répond aux objectifs globaux de l'africanisation de l'enseignement : enraciner la jeunesse dans les valeurs culturelles par l'utilisation de la langue nationale ou régionale... Il s'agit donc, avant tout, dans le cadre général de l'enseignement, de favoriser une politique éducative qui donne à la jeunesse les moyens de participer efficacement au développement et à la modernisation du milieu rural, cadre de vie de la grande majorité de la population africaine. (Nisibure & Ntamwana, 2002, P. 14).

La plupart des autres pays africains au sud du Sahara sont timides dans l'introduction des langues nationales dans l'enseignement jusqu'à un certain niveau. Dans certains de ces pays comme la RDC ou le Rwanda, les élèves peuvent également apprendre dans leur langue maternelle ou dans l'une des langues dominantes de la localité jusqu'à la deuxième ou troisième année d'instruction avant l'introduction de l'ancienne langue coloniale jusqu'au cycle supérieur. Le reste des pays qui sont les plus nombreux, c'est l'ancienne

langue coloniale qui demeure la seule langue de l'enseignement du premier cycle jusqu'au supérieur, on peut noter des pays comme l'Angola, la Côte-d'Ivoire, la Guinée-Bissau, etc. Des pays comme le Mali, le Sénégal ont préféré commencer par des écoles expérimentales sur le territoire national (Leclerc, 2020).

Quelle que soit la situation des langues nationales dans le système éducatif à travers l'Afrique, une chose est sûre, la plupart des gouvernements nationaux sont conscients de l'importance de l'emploi des langues africaines (majeures) dans la formation en général.

Comme nous l'avons déjà dit, il ne doit pas y avoir une rivalité entre les langues africaines et les anciennes langues coloniales ou internationales, car les deux catégories de langues ont chacune des rôles précis à jouer dans nos sociétés africaines. Pour une meilleure cohabitation des deux catégories de langues, les experts africains lors de la Conférence de Harare en 1997 ont encore affirmé dans ces termes:

Il faut, dit un expert, que les langues africaines aient des coudées franches par rapport aux langues étrangères car il y a des fonctions essentielles que ces dernières ne peuvent pas remplir. Il faut notamment une cohérence linguistique entre les langues nationales et les langues

étrangères dans le système éducatif. (Union Africaine, 2019, P. 2).

8. Les différentes pratiques langagières face à la multiplicité des langues dans une communauté linguistique

Avec environ 2138 langues, l'Afrique est (après l'Asie) le continent le plus riche en langues (Greenberg, 1963). Cette multiplicité de langues et de dialectes a engendré des phénomènes linguistiques très intéressants dans la plupart des pays africains au Sud du Sahara. Ce sont des phénomènes qui sont généralement traités par la linguistique du contact. Les langues importées sont venues enrichir le paysage linguistique africain pour créer différentes pratiques langagières. Celles qui sont plus spécifiques et propres aux différentes communautés ou aux individus dans les sociétés africaines sont par exemples «*language mixing* » et «*code-switching* » (Nunez & Léglise, 2017).

Commençons par le terme «*language mixing* ». Dans les pays francophones comme le Mali, le Sénégal ou le Burkina Faso, surtout dans les grandes villes, les soi-disant scolarisés ou les intellectuels parlent difficilement en milieux publics dans une seule langue, notamment la seule langue africaine (dominante). Ou bien, quand vous allez par exemple à l'intérieur du Mali, précisément au centre, où il y a une

concentration des diverses ethnies autour des zones fertiles à l'agriculture et à l'élevage, vous verrez que des enfants des trois ethnies Bozo, Dogon et Peul grandissent, jouent ensemble en milieux publics. Dans ces conditions, un enfant peul pourrait tender de mélanger des mots peul et dogon, de même un enfant dogon mélangera des mots dogon et bozo dans la conversation de tous les jours. Dans ladite zone au Mali, cinq des treize langues nationales y sont d'ailleurs parlées (Guindo, 2021).

L'autre pratique langagière appelée «*code-switching* » est aussi très courante dans les communautés africaines. Pour l'illustrer, voyons ce corpus réalisé au Sénégal, à Dakar, dans une famille venant de la Région de Casamance comme nous relatent ces deux auteurs :

YD est une femme d'une trentaine d'année. Née à Ziguinchor, sa famille a migré à Dakar par vagues successives. Ce n'est qu'en 1999 que toute sa famille s'est regroupée à Dakar. YD a deux enfants issus d'un mariage avec un locuteur du wolof, originaire du centre du Sénégal. YD est enseignante dans une école privée française. YD parle anglais, créole de Casamance, diola, français, mandingue et peul. Elle parle français à l'école avec ses élèves et avec la plupart de ses collègues. Le créole de Casamance, le français et le wolof sont les

langues qu'elle utilise avec sa fratrie. Quand elle s'adresse à ses enfants, c'est le créole de Casamance et le français qu'elle utilise. Elle parle quasi exclusivement le créole de Casamance avec sa mère tandis qu'avec son mari, c'est le wolof et le français qui sont leurs langues de communication. Elle parle diola avec certaines de ses tantes et mandingue avec certains de ses amis. Le wolof est la langue de son voisinage à Dakar. (NUNEZ & LEGLISE, 2017, P. 4).

Comme on peut le remarquer, que soit la pratique de « language mixing » ou de « code-switching », ce sont des phénomènes qui se passent toujours dans les communautés plurilingues.

Beaucoup de scientifiques n'ont pas malheureusement une image positive des pratiques dites « language mixing » ou « code-switching ». Car ceux-ci trouvent le discours (dans les deux cas) instable, opaque avec des styles encombrants qui n'assurent pas les interlocuteurs dans l'interaction (Gajo, 2003).

9. Quelques propositions pour l'élaboration d'une politique linguistique globale pour l'Afrique subsaharienne

Les pays africains ont plus ou moins des réalités socioculturelles différentes et n'ont pas exactement le même héritage historique. Ceux qui ont en commun, c'est avoir été presque tous des ex-colonies européennes en un moment du passé. Une période de

domination qui a laissé des répercussions très importantes dans tous les domaines d'activités des peuples africains. Sur le plan linguistique, il est certes difficile de présenter une seule politique globale pour tous les Etats africains au sud du Sahara. Mais ce qui est incontestable, tous les pays africains de cette partie du continent sont multilingues, en fonction de cette pluralité de langues, nous allons essayer de parler d'une politique linguistique, s'il faut dire globale, afin que les Etats africains concernés puissent améliorer leur stratégie en matière de planification linguistique. Il s'agit donc entre autres des propositions suivantes :

- Beaucoup de pays subsahariens n'ont pas une politique linguistique claire vis-à-vis de l'ensemble des langues locales. Il serait très appréciable de donner à chaque langue parlée un statut, ce qui est avant tout primordial dans la promotion d'une langue.
- Après avoir fait un aperçu sur les politiques linguistiques majeures en Afrique suivant les travaux du chercheur québécois, J. Leclerc (2020), la pluralité des langues dans la plupart des Etats africains est une réalité incontestable, la politique du multilinguisme stratégique (qui englobe dans une certaine mesure le bilinguisme, le trilinguisme) serait de manière juste une politique linguistique

appropriée pour les pays subsahariens. Dans une telle politique, toutes les langues du territoire ont un rôle à jouer dans le paysage linguistique que ce soit les langues internationales dites anciennes langues coloniales ou les langues africaines. Dans ce domaine nous avons parlé de la politique linguistique de l'Ethiopie comme un modèle à suivre.

- Pour mieux promouvoir une langue, ce n'est pas seulement la communication orale, c'est surtout pouvoir enseigner cette langue à l'école jusqu'à un certain niveau. La plupart des gouvernements africains doivent fournir beaucoup plus d'efforts dans ce sens à travers les institutions appropriées.

- On ne peut non plus enseigner une langue sans le matériel didactique adéquat. Dans la majorité des salles de classe dans les pays subsahariens, les enseignants ainsi que les apprenants manquent de livres suffisants. La confection des supports didactiques doit donc interpeler les gouvernements nationaux à travers les départements concernés.

- Le taux d'analphabétisme est hélas encore (très) élevé dans beaucoup de pays subsahariens, pouvoir alphabétiser les couches qui ne savent ni lire ni écrire dans leur langue maternelle serait une promotion non négligeable de la langue locale.

- En fin, la coopération régionale ou sous-régionale entre les organisations, les instituts universitaires dédiés à la promotion des langues africaines devrait être une priorité. Dans ce domaine, l'UNESCO et d'autres organisations internationales seront d'ailleurs de bons partenaires pour les Etats africains.

Conclusion

Un écrivain, un philosophe allemand, L. Wittgenstein (2010) écrivait: «Les limites de ma langue parlée sont les limites de mon univers. » A l'image d'une telle affirmation, pouvoir parler plusieurs langues est un atout très important pour les africains ou tout individu en général. Autrement dit, si nous parlons plus de langues, nous pouvons toujours élargir notre horizon, notre façon de voir le monde. Sans doute, une nouvelle langue nous permet toujours de mieux connaître l'autre dans sa culture, briser les préjugés et le glas de la méfiance entre les groupes ethniques pour faire place à l'amitié. Le monolinguisme prôné par certains Etats a pourtant montré ses limites dans cette mondialisation galopante, même si les grandes langues internationales prétendent avoir une certaine prédominance sur les autres langues en présence, il y a pourtant des fonctions que ces langues internationales ne peuvent pas remplir dans toutes nos sociétés africaines ou

ailleurs. Sur le plan de l'éducation, la plupart des pays africains ont suivi des politiques linguistiques diverses en matière d'enseignement de la masse populaire. Certaines politiques éducatives ont été innovatrices, d'autres ont été longtemps calquées sur le système colonial. Une chose est sûre, il faudra compter désormais sur l'introduction de certaines langues nationales dans le système éducatif, car la formation des citoyens engagés passe par un enseignement basé sur les réalités socioéconomiques et culturelles du pays et orientée sur le monde moderne. Cependant, si les gouvernements nationaux adoptent une vraie politique linguistique respectueuse de tous les groupes ethniques, il y aura moins de conflits entre les différentes communautés. Le multilinguisme doit être donc un facteur de cohésion sociale et d'intégration de toutes les ethnies dans les affaires de l'Etat. Autrement dit, une politique linguistique bien élaborée est sans équivoque un vrai moteur de développement socioéconomique dans toute nation.

Références

- GAJO, Laurent. (2003). « Pratiques langagières, pratiques plurilingues: quelles spécificités? Quels outils d'analyse? Regards sur l'opacité du discours », dans *Tranel (Travaux neuchâtois de linguistique)*, Nr. 38/39, Suisse : Universités de Lausanne et de Neuchalois. PP. 49-62.
- GOHENEIX, Alice (2018). « Les élites africaines et la langue française : une appropriation controversée ». dans *Open Edition Journals*, Nr. 40/41, Paris : Centre d'études politiques et de Sciences Politiques. PP. 133-150.
- GREENBERG, Joseph. (1963). *The Languages of Africa*, Mouton, The Hague and Indiana University Center, Bloomington (3. ed.).
- GUINDO, Paul (2015): « Présentation de la politique linguistique du Mali », DGA/AMALAN. Bamako : Academie Malienne des Langues. 13 pages
- LECLERC, Jacques. (2021). « Le régime de l'indigénat », dans *L'aménagement linguistique dans le monde*, Québec, CEFAN, Université Laval. Consulté le 17. 04. 2022 sur [<https://www.axl.cefan.ulaval.ca/afrique/indigenat-portugal.htm>]
- LECLERC, Jacques. (2020). « Par politique linguistique » dans *L'aménagement linguistique dans le monde*, Québec, CEFAN, Université Laval. Consulté le 02. 10 2022 sur [https://www.axl.cefan.ulaval.ca/monde/index_politique-lng.htm], NISIBURE, Protais & NTAMWANA, Gaspard (2002). « L'enseignement des langues africaines », dans *Lettre l'AIRDF*, Nr. 31,

Paris : Agence Universitaire de la Francophonie. PP. 14-18

NUNEZ, J-F. Joseph & LEGLISE, Isabelle (2017) : « Ce que les pratiques langagières plurilingues au Sénégal disent à la linguistique du contact », Paris : Editions des Archives contemporaines, PP. 99-119

ROUSSEAU, Louis-Jean (2005): « Elaboration et mise en œuvre des politiques linguistiques – Séminaire Francophonie-Russophonie », Saint-Peterbourg : Hal Edition. 18 pages

SEBILLE-LOPEZ, Philippe (2004). « Les Britanniques et la langue anglaise en Afrique en général et au Nigeria en particulier » dans *Hérodote*, Nr. 115, Lagos. PP. 91 – 117.

UNION AFRICAINE (2019). « Synthèse des travaux de la conférence intergouvernementale sur les politiques linguistiques en Afrique, Harare. (Zimbabwe) mars 1997 » . African Union Common Repository. ACALAN Collection. *http : archives.au.int/handle*

WITTGENSTEIN, Ludwig (2010) « Die Grenzen meiner Sprache sind die Grenzen meiner Welt » (Les limites de ma langue parlée sont les limites de mon univers). Essai, Munich, GRIN Verlag. 4 pages.

YAGO, Zakaria (2014) : « Les choix de la Côte d'Ivoire en matière de politique linguistique », dans *Revue Africaine*

d'Anthropologie, Nyansa-Po, Nr. 17,

Abidjan: Université Houphouët-Boigny

Abidjan. P. 163-175.